

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX

OBJET : Subventions pour des actions de la Maison Pour Tous, la Mission Locale Nord Vienne, l'Union nationale des familles et amis de malades et/ou handicapés psychiques

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local. Trois associations ont déposé des demandes de subvention pour des actions spécifiques. Ces dossiers ont fait l'objet d'une instruction par le service santé publique sécurité civile et l'élue déléguée à la santé.

Il s'agit de:

- **La Maison Pour Tous** pour l'action "la Chasse au DASI" (DASI = SIDA en verlan). Cette action est pérenne depuis plusieurs années (10ème édition en 2018). La Chasse au DASI est une action à destination des collégiens, lycéens et jeunes adultes. Son objectif est de leur faire découvrir les différents lieux ressources sur la ville où ils peuvent avoir des renseignements sur la contraception, la sexualité et le dépistage des infections sexuellement transmissibles. Au moyen d'un jeu de piste, chaque équipe de jeunes est amenée à aller à la rencontre des professionnels sur les différents lieux visités (Centre hospitalier, centre de planification familiale, maison de santé, infirmière scolaire, Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles,...).

La Maison Pour Tous sollicite une subvention de 3100 euros correspondant à l'organisation et à l'animation de l'action. Il est proposé d'accorder la somme de 1100 euros.

- **La Mission Locale Nord Vienne (MLNV)** pour son projet santé à destination du public 16-25 ans. Suite au diagnostic réalisé en 2017, la MLNV souhaite adapter son offre de service en matière de santé et ainsi définir un programme d'actions à mener en interne mais également avec les partenaires (Maisons de quartier, Pôle Emploi, CART, E2C, ADAPGV, Equipe de prévention). La MLNV a constitué un groupe de travail partenarial pour définir les actions à mettre en place sur l'année 2018 et les années suivantes. Il est à noter que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, dans son nouveau Projet

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°27

page 2/2

Régional de Santé, a défini comme étant une priorité le développement de point santé au sein de chaque mission locale.

La MLNV sollicite une subvention de 2600 euros correspondant à l'organisation et à l'animation des différentes actions santé. Il est proposé d'accorder la somme de 1000 euros.

- **L'Union nationale des familles et amis de malades et/ou handicapés psychiques (Unafam)** pour l'action "ciné-débat". Chaque année, l'Unafam organise un ciné-débat au cinéma des 400 coups dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) avec pour objectif de faire connaître le handicap psychique et ainsi faire changer le regard du public. Cette année, la projection a eu lieu le mardi 13 mars sur le thème "Parentalité et Handicap psychique". Tous les ans, cette action réunit une centaine de personnes.

L'Unafam sollicite une subvention de 150 euros correspondant au coût de projection du film. Il est proposé d'accorder la somme de 150 euros.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°6 du 1^{er} février 2018 approuvant le budget primitif pour 2018, dont les crédits inscrits au compte 6574,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique de la Maison Pour Tous,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique de la Mission Locale Nord Vienne,

CONSIDERANT la demande de subvention spécifique de l'Unafam,

CONSIDERANT que les actions concernées sont d'intérêt local et en lien avec les priorités définies dans le cadre du Contrat Local de Santé de Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1100 € à la Maison Pour Tous
- d'attribuer une subvention de 1000 € à la Mission Locale Nord Vienne
- d'attribuer une subvention de 150 € à l'Unafam
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions

Cette somme sera imputée sur le compte 12/6574/5500.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12/11 JUIN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 31/05/2018